



N°18
18/07/2017

Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)



Animateurs filières

Céréales à paille

Philippe PENICHOU
FREDON Limousin
ppenichou@fredon-limousin.fr
Suppléance : **CDA 87**
valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Maïs

Valérie LACORRE / **CDA 87**
valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Suppléance : **FREDON Limousin**
ppenichou@fredon-limousin.fr

Oléagineux

Valérie LACORRE / **CDA 87**
valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Suppléance : **FREDON Limousin**
ppenichou@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures – Edition
Limousin N°X du J/M/2017 »**



Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stades phénologiques** : + de 9 feuilles (BBCH19) à « panicule étamines visible » (BBCH 61)
- **Cicadelles** : Risque faible, à ce stade les conséquences sur le rendement sont nulles.
- **Pyrale** : Présence très faible
- **Ambrosie** : plante très allergisante, signaler leur présence

Maïs

• Stades phénologiques et observations du réseau

Le réseau compte 14 parcelles : 9 en Haute-Vienne, 4 en Creuse et 1 en Corrèze

Cette semaine, **12 parcelles du réseau ont été observées** :

- 8 % sont au stade « 9 et + de 9 feuilles » (BBCH 19)
- 25 % sont au stade « Panicule M discernable » (BBCH 51)
- 17 % sont au stade « Panicule M visibles » (BBCH 53)
- 42 % sont au stade « Panicule M sortie et rameaux étalés » (BBCH 55)
- 8 % sont au stade « Panicule étamines visible » (BBCH 61)

Commune	Date de semis	Variété	Stade	% de plantes touchées		
				Cicadelles	Oscinies	Pyrales
23-Evaux	15/04/2017	RGT Dubixx	Panicule M discernable	0	0	0
87-Feytiat	20/04/2017	Dianoxx	Panicule M sortie et rameaux étalés	0	0	0
87-Glandon	22/04/2017	SY Isoard	Panicule M sortie et rameaux étalés	0	0	0
87-St Laurent/Gorre	25/04/2017	Pauleen	Panicule M sortie et rameaux étalés	0	0	0
87-Flavignac	28/04/2017		Panicule M sortie et rameaux étalés	présence	0	0,5
87-Panazol	28/04/2017	Es Albatros	Panicule étamines visibles	0	0	0
87-Janailliac	05/05/2017	Pépone	Panicule M visible	présence	0	0
23-St Priest La Feuille	05/05/2017	DKC 4012	Panicule M sortie et rameaux étalés	présence	0	0
87-Val d'Issoire	06/05/2017	39F58		Parcelle non observée		
23-Janaillat	09/05/2017	Dianoxx/treillis	Panicule M visible	0	0	0
23-St Chabrais	09/05/2017	LG31295	Panicule M discernable	0	0	0
87-St yrieix La Perche	16/05/2017	Katari	Panicule M discernable	présence	0	0
87-Aixe/Vienne	24/05/2017	Arpège	Plus 9 feuilles	0	0	0
19-Saint Chamand	02/06/2017			Parcelle non observée		

Pour la saison 2017, les semis se sont étalés de mi-avril à mi-mai. Avec les températures élevées depuis plusieurs semaines, le développement des maïs continue très rapidement. Les premières floraisons mâles sont intervenues dès la semaine dernière sur les semis les plus précoces. Les pluies restent variables en fonction des secteurs, même si l'on peut considérer que l'ensemble du territoire Limousin a été concerné de façon plus ou moins importante par des précipitations. Ces pluies sont particulièrement bienvenues pour soutenir la floraison des maïs, période critique pour l'élaboration du rendement grain ou fourrage.

Cumul des températures base 6°C au 16 juillet 2017

	Semis 15 avril 2017	Semis 1 mai 2017	Semis 15 mai 2017
LIMOGES BELL. 87	992	934	846
MAGNAC LAVAL 87	999	953	860
ST YRIEIX 87	916	877	797
AHUN 23	888	858	787
BOUSSAC 23	893	867	794
LA SOUTERRAINE 23	962	919	836

Cumuls nécessaires en °J (degrés jours base 6 à 30°C) entre le semis et le stade floraison :

- Très précoces (indice 220/240) 790 à 835
- Précoces (indice 240/280) 825 à 870
- Demi précoces Cornés Dentés 850 à 930
- Demi précoces Dentés 920 à 975
- Demi tardifs (310/330) 975 à 1020
- Tardifs et très tardifs 1020 à 1070

• Cicadelles

Observation du réseau

On note la présence de cicadelles sur les parcelles de Flavignac, Janailhac, St Yrieix La Perche (87) et Saint Priest La Feuille (23).

Symptômes : dès 5-6 feuilles, on observe des ponctuations blanches sur les feuilles des plantes, leur présence à ce stade est normale.

Evaluation du risque – cicadelles

Risque faible, à ce stade les conséquences sur le rendement sont nulles.

• Pyrale

Observations du réseau : quelques rares pieds touchés par la pyrale sur la parcelle de Flavignac (87).

Symptômes : de « 10 feuilles » à « floraison » : perforation des feuilles « en coup de fusil » par les jeunes larves de pyrale à la recherche de la panicule.

Crédit photo : P.PENICHOU/FREDON Limousin



• Datura stramoine

• Datura stramoine

Caractéristiques : Espèce annuelle, Famille des solanacées, odeur caractéristique, nitrophile, graines viables durant de nombreuses années, fruits épineux (40 à 60 graines) et plusieurs fruits par pieds, époque de levée printemps/été.



Plante toxique !

Adventice riche en alcaloïdes dans tous les organes (fleurs, feuilles, graines). Il suffit d'un pied par 25 m² pour provoquer des intoxications aiguës et mortelles de bovins via l'ensilage de maïs (*Thèse Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, 2007*).

RAPPEL : pour le maïs grains et tournesol : maximum 0,1 % de graines (*Règlementation européenne décembre 2013*)

Règlement UE 1275/2013

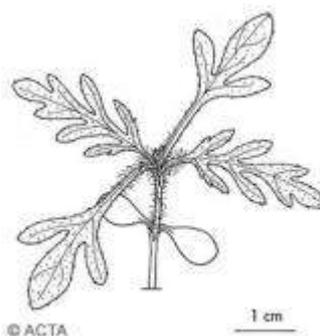
Substances indésirables	Produits destinés aux aliments pour animaux	Teneur maximale en mg/kg (ppm) d'aliments pour animaux d'une teneur en humidité de 12 %
1. Graines de mauvaises herbes et fruits non moulus ni broyés contenant des alcaloïdes, des glucosides ou autres substances toxiques, isolément ou ensemble, dont:	Matières premières des aliments pour animaux et aliments composés pour animaux	3 000
— <i>Datura</i> sp.		1 000

• Ambroisie

L'ambroisie à feuille d'armoise, plante dont le pollen est très allergisant, se développe en Limousin.

Inféodée aux zones de remblais, elle peut également s'introduire dans les cultures par le biais des semences ou des engins de travaux agricoles. Elle se dissémine ensuite par les graines.

Si vous êtes proche d'un site touché ou si vous étiez concerné l'an passé, surveillez vos parcelles. Voici des illustrations de la plante au stade plantule pour vous aider à mieux la repérer en cette saison



L'ambroisie : une plante des terrains nus

Elle colonise préférentiellement les terrains remaniés : parcelles agricoles, lits de rivières, chantiers industriels, bords de routes... Elle est pratiquement absente des milieux fermés (prairies, forêts,...). Plante annuelle, elle émet son pollen très allergisant à partir du 20 août en Limousin et se propage uniquement par ses graines, nombreuses, qui tombent au sol fin septembre.

Germination de mars à mai, floraison en août-septembre et grenaison en septembre-octobre. Un dispositif spécifique d'observation est mis en place par la FDGDON Haute-Vienne (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Haute-Vienne) le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) des pays Creusois, le CPIE de la Corrèze et en partenariat avec le Conservatoire Botanique du Massif central.

Risques pour la population

Fort pouvoir allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles occasionnant une rhinite allergique, conjonctivite, symptômes respiratoires, urticaire ou eczéma pendant la période de floraison (août-septembre).

Lutter en amont contre l'ambroisie, en priorité avant la floraison fin juillet.

Il convient de mener une lutte avant la floraison car ses graines peuvent rester viables plus de dix ans dans le sol, ce qui rend sa gestion complexe.

Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, les plants d'ambroisie doivent être systématiquement détruits, et ce dès leur détection. Suivant la taille de la surface infestée et le type de milieu concerné (surface agricole, bords de routes, zones de chantier...).

La destruction peut se faire préférentiellement par arrachage, tontes ou fauchages répétés menés sur les seules zones contaminées par l'ambrosie, par le déchaumage de parcelles de céréales envahies ou d'autres techniques culturales appropriées.

Pour tous renseignements complémentaires et pour participer au repérage des plants d'ambrosie, vous pouvez également contacter :

FDGDON Haute Vienne - tél : 05 55 04 64 06, mail fdgdon87@gmail.com

CPIE des Pays Creusois – tél : 05.55.61.95.87, mail contact@cpiepayscreusois.com

CPIE de la Corrèze - tél : 05.55.20.88.91 mail g.lancon@cpiecorreze.com

Ou votre conseiller habituel qui pourra prendre contact avec les référents départementaux.

Consultez la liste des espèces qui peuvent être confondues avec l'ambrosie en suivant ce lien : <http://www.ambrosie.info/pages/reconn.htm>

Un site Internet est spécialement dédié à la thématique : l'Observatoire des ambrosies

À découvrir sur ce lien : <http://www.plantes-exotiques-envahissantes-limousin.fr>

Prochain bulletin : 22 août 2017

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Zone Limousin sont les suivantes : la FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture 19, 23 et 87, un agriculteur observateur

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".